

Le CREDAF penche à Bujumbura sur la sécurisation des impôts

@rib News, 09/04/2018 Source Xinhua Burundi : des socialistes réfléchissent sur la sécurisation du recouvrement des impôts en période de crise Le groupe de travail du Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), tient depuis lundi ses assises de trois jours à Bujumbura pour réfléchir sur la façon de sécuriser le recouvrement des impôts en période de crise.

Le CREDAF est une association non gouvernementale à but non lucratif composée de 30 pays répartis sur quatre continents dont 24 pays d'Afrique, deux pays d'Amérique, deux pays d'Europe et deux pays d'Asie. Il organise des rencontres annuelles (colloques et séminaires) et diffuse une documentation sur les systèmes fiscaux des différents pays. "Ces assises nous permettront de trouver des solutions durables aux problèmes de collecte des impôts et taxes et qui maintiennent des recettes fiscales en période de crise", a déclaré dans son discours d'ouverture des travaux le commissaire général adjoint de l'Office Burundais des Recettes (OBR) Léopold Kabura. Il a indiqué qu'il s'agit de palier les menaces qui sont de deux ordres, à savoir les menaces traditionnelles et les menaces entraînées par les nouvelles technologies de l'information. Parmi les menaces traditionnelles, il a cité le démantèlement de données internes, les mouvements sociaux propres aux administrations fiscales, les émeutes, coup d'Etat et troubles civils, les catastrophes naturelles et incendies, l'éclosion de pandémie ou d'épidémie et la rupture dans l'approvisionnement en électricité. Quant aux menaces entraînées par les nouvelles technologies de l'information, il a fait savoir que l'ouverture des systèmes d'information peut être l'origine de nouveaux risques. "Les systèmes modernes d'information comprennent des fonctionnalités permettant un accès des tiers aux informations fiscales" tout comme, a-t-il noté, "à travers les procédures, les administrations modernes permettent aux contribuables de déposer des données déclaratives dans le système d'information des administrations fiscales". Certains fonctionnaires des administrations fiscales sont habilités à importer des informations notamment des directions des douanes, du Trésor, du budget et aussi de la banque centrale au moment où le transit d'information en provenance des tiers accroît la vulnérabilité des systèmes d'information des administrations fiscales. Les irrégularités dans les communications via internet et parfois des phénomènes de rupture dans la communication, notamment entre administrations fiscales et contribuables (téléprocédures) peuvent constituer un obstacle à la mobilisation des recettes fiscales, selon lui. Il a exhorté les participants à ces assises à œuvrer en apportant, chacun en ce qui le concerne, une contribution significative pour la réussite des travaux.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});